

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE :

Le Constat des risques d'exposition au Plomb sans mention

Compétence:

Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage. Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et savoir rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, et formuler les conclusions.

Contenu :

Maitriser :

1. les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le plomb,
2. l'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments,
3. l'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction Contexte réglementaire (CREP),
4. les composés du matériau plomb contenu dans les peintures,
5. les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à la protection de la population,
6. le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants,
7. les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique,
8. l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb,
9. les méthodes de mesurage,
10. les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage
11. le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
12. l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Savoir :

13. effectuer une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
14. rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.

• Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

• Prérequis :

.Aucun prérequis nécessaire

• Travail personnel (Travail préparatoire):

Le stagiaire fournit un travail sur la base de documents, bibliographie fournis par ODI FORMATION. Le travail effectué par le stagiaire sera corrigé et évalué par un formateur expérimenté

• Encadrement :

Intervenants professionnels ayant au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation et exercices pratiques.
- Machine à fluorescence X « dé-sourcée »
(Valise de transport, étalon)

Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

• Evaluation des connaissances :

- Exercices de validation des acquis
- Exercices rédactionnels.